

15ème législature

Question N° : 6490	De M. Adrien Quatennens (La France insoumise - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > audiovisuel et communication	Tête d'analyse > Pérennité de l'outil de production audiovisuelle publique, avenir professionnel	Analyse > Pérennité de l'outil de production audiovisuelle publique, avenir professionnel.
Question publiée au JO le : 20/03/2018 Réponse publiée au JO le : 09/10/2018 page : 9078		

Texte de la question

M. Adrien Quatennens interroge Mme la ministre de la culture sur la pérennité de l'outil de production audiovisuelle publique en région et sur l'avenir professionnel des collaborateurs. M. le député a récemment rencontré des salariés et intermittents de la filière production du groupe France Télévisions du département du Nord. Cette filière compte environ 500 personnes réparties sur l'ensemble du territoire, il s'agit en effet d'une filière décentralisée dont les activités sont multiples. Véritables artisans de l'audiovisuel, les intermittents et salariés permanents produisent des fictions, des documentaires, des magazines, organisent la couverture d'évènements sportifs et culturels en tout genre. Les récentes décisions prises par le groupe France Télévisions inquiètent vivement son personnel. La réduction de la commande des fictions fabriquées en interne, qui passe de 32 à 24 par an, la centralisation à Paris d'une part importante du matériel, notamment des cars vidéo-mobile équipés qui permettent une grande mobilité aux techniciens, et le projet de réalisation d'un nouveau feuilleton dont les contours sont encore très flous mais qui promet déjà de drainer une large part des ressources, tant en termes de budget que de matériel. Privée d'une partie de ses moyens et de ses outils, cette filière régionale de production s'en trouve ainsi directement menacée : il s'agit d'une part des emplois directs et indirects qu'elle génère, des compétences techniques que la filière regroupe en son sein et dont les qualités sont connues et reconnues, mais aussi de la proposition qui est faite aux Français qui chaque année contribuent à l'audiovisuel public et qui sont en mesure d'attendre en retour des programmes de grande qualité, permettant de mettre en valeur et de documenter la vie culturelle, sportive et artistique des régions, contribuant ainsi à l'éducation, à l'information et au divertissement. À ce jour, les personnels de la filière sont en attente de réponses précises de la part de la direction du groupe France Télévisions quant à ces choix de restructuration et ont alerté M. le député qui partage leurs craintes. Par ailleurs, Mme Delphine Ernotte-Cunci, présidente de France Télévisions, a annoncé à plusieurs reprises l'objectif de doubler les programmes régionaux à l'horizon 2022 et d'encourager le recours prioritaire aux moyens internes de fabrication de France Télévisions. Ceci semble contradictoire avec son projet de recentraliser les moyens sur Paris. Dès lors, il l'interroge sur les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de répondre aux inquiétudes des personnels de la filière production du groupe France Télévisions et pour garantir le parfait fonctionnement de ce service, tant sur le plan des compétences et des emplois que du point de vue culturel et intellectuel.

Texte de la réponse

La ministre de la culture rappelle que la filière production de France Télévisions regroupe des moyens techniques

de fabrication répartis sur huit sites régionaux (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Rennes, Strasbourg, Toulouse). Ils sont en charge des activités de vidéo mobile lourde, de tournages d'équipes légères, de post-production et de mixage, de fictions et de vidéographie au service de programmes de France Télévisions. La ministre considère que le maintien d'une capacité de fabrication autonome est un enjeu stratégique pour France Télévisions, dans un secteur en forte concentration. Pour autant, la Cour des comptes a pointé, dans son rapport de 2016, un problème structurel de compétitivité de la filière de production de France Télévisions, qui s'explique principalement par une inadéquation de la répartition géographique de ses moyens à l'activité à laquelle elle répond. En effet, 70 % de l'activité de fabrication se concentre en région parisienne, alors que la filière de production est répartie sur huit sites régionaux, ce qui occasionne de nombreux surcoûts liés aux déplacements et défraiements des techniciens situés en région. C'est pourquoi le contrat d'objectifs et de moyens 2016-2020 de France Télévisions prévoit une optimisation de l'organisation des activités de la fabrication. Dans ce cadre, France Télévisions a proposé une réforme de la filière de fabrication en plusieurs phases à ses partenaires sociaux. La première phase du projet de réorganisation, lancée en juin 2017, porte principalement sur les activités de fabrication de fiction. Elle consiste en la création d'un nouveau pôle de production à Vendargues, à proximité de Montpellier, qui accueille désormais la fabrication d'une série quotidienne de 26 minutes produite en interne par France Télévisions. La création de ce nouveau pôle s'accompagne d'une réduction du volume annuel de fictions produites circonscrites aux sites de Lyon et Bordeaux. La deuxième phase du projet, en cours de déploiement, porte sur le regroupement de l'activité de vidéo mobile sur deux pôles (Paris et Marseille) et la constitution d'un nouveau schéma organisationnel, duquel sont attendus des synergies entre la « fabrication siège » et la « filière de production » et un meilleur pilotage des plannings d'activité. En revanche, le regroupement des activités de post-production, initialement prévu à Paris, est abandonné au profit d'un maintien de l'activité dans les huit pôles régionaux. Pour mémoire, il appartient à France Télévisions d'arrêter les modalités précises de la réorganisation de la filière de production. En effet, aux termes de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, les sociétés nationales de programme jouissent d'une autonomie de gestion. Cette réforme ne traduit pas, en l'état actuel du projet, un désengagement de France Télévisions dans les Hauts-de-France. Au contraire, France Télévisions continuera à être un acteur important du paysage audiovisuel des Hauts-de-France à travers les différentes antennes de France 3, le développement du pôle fiction et le maintien des activités de post-production. Cette évolution s'inscrit enfin dans le cadre plus global du projet de transformation de l'audiovisuel public souhaité par le Président de la République et que la ministre de la culture a annoncé en juillet dernier, qui réaffirme notamment l'enjeu d'une meilleure proximité du service public audiovisuel. Le volume de programme régionaux de France Télévisions doit ainsi être triplé, passant de 2 à 6 heures quotidiennes, ce qui renforcera l'ancrage de France Télévisions en région, et notamment dans les Hauts-de-France.